

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 novembre 2005 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Herman Bolduc, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Robert Joly, représentant de Saint-Martin
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
René Francoeur, représentant de Saint-Philibert
Bruno Reny, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
René Paquet, représentant de Saint-Théophile
Marco Marois, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Daniel Fortin, représentant de Notre-Dame des Pins
Régis Drouin, représentant de Ville Saint-Georges
Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines

Sont également présents Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable, et Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée ainsi que François Roberge, chargé de projets au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

Monsieur Gabriel Giguère, vice-président ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 3299-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en ajoutant :
à l'item 19) Comité 25e anniversaire et inauguration.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3300-05

CONSIDÉRANT qu'à chaque année lors de l'assemblée du mois de novembre, il y a lieu de nommer un président et deux vice-présidents à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Monsieur Marco Marois
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie soit nommé président d'élection.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3301-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Gabriel Giguère, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière soit nommé président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3302-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines soit nommée vice-présidente de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3303-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Élzéar Dupuis, représentant de la municipalité de Saint-René soit nommé vice-président de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un terme de un (1) an.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3304-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la période de mise en nomination soit close.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3305-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE Monsieur Gabriel Giguère, président ou
Madame Christine Caron, vice-présidente ou
Monsieur Elzéar Dupuis, vice-président**

soient autorisés à signer conjointement avec Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier, les chèques et autres documents bancaires de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3306-05

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse ses plus sincères remerciements à Madame Hélène Poirier et à Messieurs Lionel Bisson, Julien Roy, Remi Loignon, Clément H. Grenier, Claude Hamel, Roger F.X. Larivière, Marcel Busque, Jean-Luc Champagne et Claude Fournier, pour les services rendus à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud durant leur terme comme représentant(e) de leur municipalité respective.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3307-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 octobre 2005 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- **Les autorisations de dépenses en date du 23 novembre 2005;**
- **Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'octobre 2005;**
- **Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2005;**

RÉSOLUTION NO: 3308-05

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 27 octobre 2005, ce conseil a adopté sa résolution #3291-05 sur recommandation du consultant au dossier;

CONSIDÉRANT que des discussions ont eu lieu au cours du mois de novembre entre les représentants de l'entrepreneur G.P.C. Excavation Inc., le consultant André Simard et Associés et le maître de l'ouvrage, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, concernant la retenue spéciale de 4 400.00\$ plus taxes, laquelle était incluse dans le montant à payer;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé à ce conseil de réduire de 1 300.00\$ plus taxes cette retenue spéciale;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur René Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de réduire à 3 100.00\$ plus taxes (4 400.00 – 1 300.00) la retenue spéciale incluse dans la résolution #3291-05.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3309-05

- CONSIDÉRANT** qu'un comité a été formé pour établir un plan de communication à la Régie (résolution #3178-05);
- CONSIDÉRANT** que Monsieur François Roberge – chargé de projet a vérifié à la demande de ce comité les coûts que la Régie auraient à investir afin de faire connaître les coordonnées de la Régie;
- CONSIDÉRANT** qu'une copie du rapport de Monsieur Roberge datée du 15 novembre 2005 a été remise à chacun des membres de ce comité;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Régis Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de défrayer pour un montant annuel de 400.00\$ plus taxes les coûts d'une petite annonce dans la section Services Spécialisés publiée hebdomadairement dans le journal l'Éclaireur-Progress.

QUE le texte de cette petite annonce soit modifié le plus souvent possible au cours de l'année et ceci afin de faire connaître les différents services qu'offre la Régie aux citoyens.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3310-05

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Bruno Reny
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-500682 à #C-500752 inclusivement, ainsi que les chèques #C-250407 à #C-250438 inclusivement, pour un déboursé total de 257 186.08\$ dollars.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3311-05

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse à Madame Josée Larivière, secrétaire à la Régie, ainsi qu'aux membres de sa famille ses plus sincères félicitations suite à la naissance de leur deuxième enfant.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3312-05

- CONSIDÉRANT** la politique de travail des employés de la Régie;
- CONSIDÉRANT** la période des Fêtes 2005;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc
APPUYÉ par Monsieur Daniel Fortin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le lieu d'enfouissement technique soit fermé et tous les autres services de la Régie ne soient pas dispensés les 23, 26 et 30 décembre 2005, de même que le 02 janvier 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3313-05

CONSIDÉRANT que les réunions du conseil d'administration de la Régie se tiennent habituellement le dernier jeudi du mois;

CONSIDÉRANT la période des Fêtes pour l'année 2005;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de l'assemblée propose aux membres de ce conseil de tenir la réunion du conseil d'administration soit le 15 décembre 2005 à 19h30 ou samedi le 17 décembre 2005 en avant-midi;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de décembre 2005 soit tenue le 15 décembre 2005 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3314-05

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3282-05 adoptée le 22 septembre 2005 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de diesel pour l'année 2006;

CONSIDÉRANT que la Régie a ouvert en date du 17 novembre 2005 les soumissions reçues et qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre soit : Les Huiles Marcel Gagnon Inc. au prix de 1.0130\$ le litre taxes incluses;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions est remise à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Fortin
APPUYÉ par Monsieur René Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Les Huiles Marcel Gagnon Inc. le mandat de fourniture de diesel pour l'année 2006 selon son offre déposée le 17 novembre 2005.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3315-05

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #3282-05 adoptée le 22 septembre 2005 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'essence pour l'année 2006;
- CONSIDÉRANT** que le secrétaire-trésorier a invité six (6) fournisseurs à déposer une offre à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions est remise à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

INVITÉS	ESCOMPTE ACCORDÉ EN %
Garage Serge Poulin	2.75%
Pneus Robert Bernard	N'a pas déposé
Dépanneur Bougie	N'a pas déposé
Gaz Bar André Doyon (Huiles M. Gagnon)	3.20%
Gaz Bar Bérubé Inc.	2.00%
Dépanneur Laurier Lagueux Inc.	N'a pas déposé

- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Élzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Les Huiles Marcel Gagnon Inc. desservi par Gaz Bar André Doyon de Saint-Côme-Linière le mandat de fourniture d'essence pour l'année 2006, en considérant que le prix de détail à la pompe soit concurrentiel avec les autres détaillants.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3316-05

- CONSIDÉRANT** que ce conseil a mandaté par sa résolution #3282-05 adoptée le 22 septembre 2005 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2006;
- CONSIDÉRANT** que copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions est remise à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

SOUSSIONNAIRES	Pierre 0-3/4	Pierre 3/4 net	Pierre 4 à 8"	Sable lavé	Sable filtrant Classe A	Sable Classe B	Tuf
EXC. R. BEAUDOIN ET FILS INC	8.10\$	8.75\$	9.45\$	10.15\$	7.45\$	6.50\$	6.25\$
PAVAGE SARTIGAN LTÉE	-	N'A PAS DÉPOSÉ			-	-	-
EXC. PAUL JACQUES INC	-	N'A PAS DÉPOSÉ			-	-	-
EXC. TRANSCO INC	-	-	-	-	-	4.60\$	4.05\$
PAVAGE ABÉNAKIS LTÉE	9.80\$	10.75\$	11.95\$	-	-	-	8.20\$

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont toutes conformes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Herman Bolduc

APPUYÉ par Monsieur Marco Marois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les matériaux soient commandés chez le fournisseur ayant déposé les meilleures offres tel que décrit dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3317-05

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution #3282-05 adoptée le 22 septembre 2005 son secrétaire-trésorier afin d'aller en appel d'offres public pour la location de machinerie pour l'année 2006;

CONSIDÉRANT que la Régie a ouvert en date du 17 novembre 2005 les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que seulement Excavation Paul Jacques Inc. a déposé une offre à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions déposées à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée, lequel rapport est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron

APPUYÉ par Monsieur René Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la soumission reçue ainsi que le rapport d'ouverture des soumissions;

QUE le contremaître affecté au lieu d'enfouissement soit autorisé par la présente à faire appel à Excavation Paul Jacques Inc. selon la catégorie de machinerie dont il peut avoir besoin au cours de l'année 2006.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3318-05

CONSIDÉRANT qu'à chaque année la Régie organise un social des Fêtes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie tienne son social des Fêtes le 20 janvier 2006 à 18h00 au Resto-Bar le Pub de Ville Saint-Georges.

QU'en plus des représentants de chacune des municipalités et des employés, la Régie invite les représentants des municipalités ayant siégé sur ce conseil au cours de l'année 2005.

QUE la Régie rembourse à chaque représentant ou employé ses dépenses afférentes jusqu'à concurrence de 20.00\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3319-05

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie de travailler avec divers comités en vue de débroussailler les dossiers;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la représentativité de la Régie sur ces divers comités soit établie comme suit :

Comité budget : Monsieur Gabriel Giguère, Madame Christine Caron et Monsieur Elzéar Dupuis.

Comité Ressources Humaines : Mesdames Christine Caron et Nicole Lambert, Messieurs Gabriel Giguère et Elzéar Dupuis.

Plan de communication : Madame Christine Caron, Messieurs Gabriel Giguère et Paul Joly.

Comité Traitement des boues : Messieurs Gabriel Giguère, Régis Drouin, Elzéar Dupuis et René Francoeur.

Comité 25^e anniversaire et inauguration : Messieurs Gabriel Giguère et Bruno Reny et Madame Christine Caron.

Représentant de la Régie sur le conseil d'administration de la Ressourcerie Beauce-Sartigan : Monsieur Paul Joly, représentant et Madame Carole Rouleau, substitut.

Comité de Vigilance du lieu d'enfouissement : Monsieur Roger Turcotte

QUE les membres de ces comités soient autorisés à s'adjoindre toute personne ressource.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3320-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur René Francoeur
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h43.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE